

Le PARVIS

Bulletin du prieuré
Saint Louis-Marie Grignion de Montfort

N° 142
Mai 2024
(offrande libre)

Code vestimentaire et Pudeur.

M. l'Abbé Philippe Pazat



Il semble qu'il y ait une énorme confusion chez beaucoup de gens à propos de ce sujet très délicat. Certaines personnes simplifient excessivement le sujet : les hommes devraient porter des pantalons et les femmes des jupes. Parfois, les gens, lorsqu'ils mentionnent les règles de pudeur, semblent s'appliquer exclusivement à l'assistance à la messe, ou à l'intérieur de l'Église, alors qu'en fait, les vertus liées à cette question devraient être pratiquées en tout temps. Comment les gens s'habillaient-ils à travers l'histoire? Quels devraient être les principes moraux qui régissent cette question? Qu'enseignent les Saintes Écritures et l'Église? Quels sont les problèmes modernes?

Voyons d'abord comment les gens se sont habillés tout au long de **l'histoire de l'humanité**.
Peut-être que la première observation que nous devrions considérer est le fait que les vêtements étaient différents selon les coutumes locales, le climat, le rang social et qu'ils changent au cours de l'histoire. Par exemple, les soldats romains portaient des jupes, la tunique était portée par beaucoup d'hommes, les hommes écossais portent des kilts (c'est une jupe), les hommes ne portent pas toujours des pantalons; ni partout et toujours les femmes portent des jupes. Parfois, les vêtements des hommes et des femmes étaient très similaires, mais il y avait TOUJOURS des détails qui rendaient les différences évidentes. Les ornements extérieurs du corps étaient également différents. Dieu a créé les hommes et les femmes avec des différences. Les féministes et les modernistes refusent d'accepter cette évidence. Les différences ne signifient pas plus ou moins de dignité. Devant Dieu, les hommes et les femmes ont la même dignité humaine et le même destin éternel pour leurs âmes. Cependant, par la nature créée par Dieu, ils ont des fonctions différentes et une psychologie différente.
Certaines activités et capacités de la nature humaine sont les mêmes pour les hommes et les femmes, d'autres sont différentes.

La dialectique moderne oppose les différences qui ne sont pas contradictoires mais complémentaires.

Prieuré de Gastines
02 41 74 12 78
prieuredegastines@orange.fr
retraites.gastines@fsspx.fr

M. l'abbé Sébastien Gabard
06 48 55 66 24
s.gabard@fsspx.email

M. l'abbé Philippe Pazat
06 34 14 66 09
p.pazat@fsspx.email

M. l'abbé Philippe Marcille
06 52 96 91 41
p.marcille@free.fr

M. l'abbé Louis-Marie Buchet
06 63 26 77 77
lm.buchet@fsspx.email

M. l'abbé Louis Pieronne
07 50 90 22 65
l.pieronne@fsspx.email

M. l'abbé Fr-Régis de Bonnafos
07 83 50 53 47
fr.debonnafos@fsspx.email

Quelques vertus à considérer en cette matière

Nous pouvons considérer différentes vertus (naturelles et surnaturelles), même si à certains égards elles se ressemblent beaucoup.

Un mot a disparu du vocabulaire moderne : le mot « pudeur». La **pudeur** est un sentiment légitime et naturel de honte ou de gêne devant une situation (paroles ou actes) contraire à la vertu de pureté ou de pudeur. Ce sens est souvent perdu dès le plus jeune âge en raison de l'énorme indécence publique de notre époque actuelle. Ce sens doit être restauré et développé dans le milieu familial. L'acte de pudeur le plus évident est de bien couvrir son corps par respect pour notre corps comme étant le « temple de la grâce divine », respect de soi-même et respect des autres, pour éviter de provoquer des péchés.

La deuxième vertu, différente de la pudeur, est la **modestie** ou attitude d'humilité afin d'éviter la vanité, les excès et l'esprit mondain. Ce n'est pas toujours une attitude d'esprit mondain que de porter des vêtements riches, comme l'explique saint Thomas d'Aquin. Cela peut être nécessaire pour 1 être « conforme à un état de vie ou à un rang social ». Mais si la raison de le faire n'est qu'une vanité ostentatoire, c'est certainement un péché contre l'humilité et la modestie. Il faut également considérer que cela pourrait être un devoir de justice de s'habiller joliment pour « honorer » une autre personne, ou parce que vous la recevez ou parce que vous lui rendez visite. Ce pourrait être un péché contre la vertu de justice d'être trop « décontracté » dans sa manière de s'habiller ; La pudeur n'est pas contre « l'élégance », la simplicité et l'élégance peuvent s'harmoniser et l'élégance pourrait être une bonne manière d'honorer notre prochain. L'élégance peut faire partie de la bonne « féminité ».

La troisième vertu devrait être la vertu de **justice**. La justice, c'est donner à chacun ce qu'il mérite. Évidemment, la première partie de la justice est de rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû. Étant baptisés et étant « enfants de Dieu », nous devons honorer Dieu, notamment par notre comportement. Les « habits du dimanche » pour assister à la messe font certainement partie de l'honneur dû à Dieu. L'Église ne blâmera personne à cause de la pauvreté ou parce que la personne doit aller travailler et n'aura finalement pas le temps ni la possibilité de changer de vêtements. Cependant, une attention particulière doit être accordée à la façon dont nous nous habillons pour assister à la messe. La vertu de Justice s'applique également à nous-mêmes. Nous devons respecter notre âme et notre corps. Il s'agit certainement d'une question d'autodiscipline contrôlant nos passions, nos penchants, notre paresse, notre confort, notre vanité etc. Et enfin c'est une question de justice envers notre prochain.

C'est un devoir de respecter notre prochain en évitant tout comportement offensant ou en incitant autrui à pécher.

Enseignement de l'Écriture Sainte

Il ne faut pas que la femme porte des vêtements d'homme, ni que l'homme porte des vêtements de femme, car l' Éternel, ton Dieu, déteste quiconque fait cela. (Deutéronome 22 :5). *Tout homme qui prie ou prophétise avec quelque chose sur la tête déshonore sa tête, mais toute femme qui prie ou prophétise avec la tête découverte déshonore sa tête – c'est une seule et même chose que de se faire raser la tête. Car si une femme ne veut pas se voiler, elle doit se couper les cheveux ; Mais s'il est honteux pour une femme de se faire couper les cheveux ou de se faire raser, elle doit porter le voile. Car l'homme ne doit pas avoir la tête voilée, puisqu'il est l'image et le reflet de Dieu ; mais la femme est le reflet de l'homme* (1 Corinthiens 11 :4-7). *Je veux aussi que les femmes s'habillent modestement, avec décence et bienséance, non pas avec des cheveux tressés, de l'or, des perles ou des vêtements coûteux, mais avec de bonnes actions, appropriées pour les femmes qui professent adorer Dieu.* (1 Timothée 2 :9-10).

Votre beauté ne doit pas provenir d'ornements extérieurs, tels que les cheveux tressés et le port de bijoux en or et de vêtements fins. Au lieu de cela, ce devrait être celle de votre moi intérieur, la beauté inaltérable d'un esprit doux et tranquille, qui est d'une grande valeur aux yeux de Dieu. Car c'est ainsi que les saintes femmes d'autrefois, qui mettaient leur espérance en Dieu, se rendaient belles.
(1 Pierre 3 :2-5).

Enseignement de Saint Thomas d'Aquin

II-II, Question 169, Article 1 :

Les choses extérieures ne sont pas mauvaises en soi; il ne peut y avoir de vice que dans l'homme qui en abuse. Cet excès se rencontre de deux façons. D'abord quand on blesse les usages de ceux avec qui l'ont vit. « Il faut éviter, dit Saint Augustin, défaire ce que les mœurs de chaque pays regardent comme honteux. Que l'on soit citoyen ou étranger, il faut savoir respecter les usages introduits par la coutume et la loi. La partie doit se 2 conformer au tout ». L'excès peut ensuite provenir d'une affection déréglée qui fait que l'on se sert des ornements extérieurs pour satisfaire ses passions, que ce soit selon la coutume, contre la coutume. « ne montrons pas en cela de passion, dit Saint Augustin, car non seulement elle abuse de la coutume de ceux avec qui l'on vit, mais elle passe bien souvent les limites, et met au grand jour des souillures que cachait la rigidité des formes extérieures ». Trois causes de ce sentiment déréglé: La vaine gloire …… l'amour des délices, le soin exagéré du corps….une trop grande sollicitude pour ces futilités.

Quand aux péchés que l'on peut commettre par défaut, par manque de soin dans l'ornement extérieur, il y a deux causes: la négligence ou mollesse …. et la vaine gloire qui cherche à gagner l'estime des hommes ….L'orgueil, dit saint Augustin, ne se montre pas seulement dans la richesse et l'éclat des vêtements; il se cache aussi sous les habits sordides, et il est alors d'autant plus dangereux, qu'il trompe en faisant semblant de servir Dieu.

II-II, Question 169, Article 2 : Les femmes peuvent-elles se parer sans péché mortel ?

Saint Thomas répond: Quoique la parure des femmes qui ont pour but de plaire à leurs maris ne soit pas un péché, cependant celle qui a pour fin la concupiscence et la vanité n'est pas irrépréhensible.



Il faut répondre qu'à l'égard de la parure des femmes il faut observer ce que nous avons dit en général (art. préc.) de la tenue extérieure. Il faut de plus y ajouter une considération particulière, c'est que la parure des femmes porte les hommes au mal, d'après cette pensée de l'Ecriture (*Prov.*, 7, 10) : *Cette femme est venue au-devant de lui parée comme une courtisane pour séduire son âme.*

Cependant la femme peut licitement s'appliquer à plaire à son mari, de peur que le mépris qu'il aurait pour elle ne le fit tomber dans l'adultère. C'est pourquoi saint Paul dit (*1 Cor.*, 7, 34) que *la femme qui est mariée s'occupe du soin des choses de ce monde et des moyens de plaire à son mari.* C'est pour cette raison que si la femme mariée se pare pour plaire à son mari, elle peut le faire sans péché.

Quant aux femmes qui n'ont pas de maris, qui ne veulent pas en avoir ou qui sont dans l'état de n'en pas avoir, elles ne peuvent pas désirer plaire aux regards des hommes pour exciter leur convoitise (Les femmes qui ne sont pas mariées, mais qui pensent au mariage, peuvent chercher à plaire par leur parure, pourvu qu'elles ne fassent rien de contraire à la décence et à la modestie.), parce que c'est provoquer en eux l'ardeur du péché. Si elles se parent dans l'intention d'exciter les autres à la concupiscence, elles pèchent mortellement. Si elles le font par légèreté ou par vanité, pour flatter leur orgueil, le péché n'est pas toujours mortel, mais il est quelquefois véniel. On doit raisonner de même à l'égard des hommes. C'est pour ce motif que saint Augustin dit (*Epist. ad Possid.*, chap. 215) : Je ne veux pas qu'au sujet des ornements d'or ou des vêtements vous vous hâtiez trop de les défendre, sinon à l'égard de ceux qui, n'étant pas mariés et qui ne désirant pas l'être, ne doivent penser qu'aux moyens de plaire à Dieu. Quant à ceux qui s'occupent des choses de ce monde, les hommes doivent travailler à plaire à leurs femmes, et celles-ci à leurs maris ; seulement il n'est pas convenable que les femmes auxquelles l'Apôtre ordonne de se couvrir la tête se mettent en cheveux (Cet usage est passé dans nos mœurs, et il y aurait souvent les plus graves inconvénients à vouloir s'y opposer.).

— Cependant dans ce cas elles pourraient être exemptes de péché, si elles ne le faisaient pas par vanité, mais pour suivre une coutume contraire, quoique cette coutume ne soit pas louable. 3

Péché originel

Peut-être que les premières choses que nous devrions considérer avant toutes autres dans cette affaire, sont les conséquences du péché originel. Le péché originel avait introduit dans notre nature un énorme désordre ainsi que de mauvaises tendances et désirs (appelés concupiscence). Après leur péché, Adam et Ève ont réalisé qu'ils étaient nus et ont ressenti de la honte. Le péché avait détruit l'ordre originel de la nature créée par Dieu, et la honte et la concupiscence sont apparues. Depuis lors, l'humanité est attirée par la luxure. Malheureusement, le monde moderne nie que la luxure soit un péché, nie le mal moral que représentent les mauvais désirs et les tendances de la nature déchue. Pire encore, ils considèrent que c'est un droit de la nature de nier la loi morale établie par Dieu. L'attirance mutuelle entre hommes et femmes, établie par Dieu dans notre nature vers le mariage, peut être très facilement déviée vers des désirs charnels, dus à la concupiscence de la chair. Il ne fait aucun doute que les vêtements révélateurs par la forme ou la transparence provoquent la concupiscence de la chair.

Monde moderne

Un autre aspect très important dans cette affaire est la lutte actuelle contre l'esprit moderne du monde. Le monde moderne est contrôlé et dominé par les ennemis de la chrétienté. Ils promeuvent la mode afin de détruire les vertus et la moralité chrétiennes et afin de promouvoir leur propre agenda. Ils promeuvent délibérément la mode unisexe, conduisant à la destruction des différences naturelles entre les sexes, au point même de nier complètement les différences entre les sexes. La mode est l'un de leurs puissants instruments pour atteindre leur objectif. En tant que catholiques, nous ne pouvons ignorer cette bataille et nous devons faire tout notre possible pour restaurer le sens des différences entre les sexes (les différences ne signifient ni moins ni plus de dignité) et pour restaurer la dignité chrétienne.

Par le sacrement du baptême, nous devenons « temples du Saint Esprit » et enfants adoptifs de Dieu. Il est

également évident que la « mode » favorise souvent la vulgarité dans les paroles et les actes. Les « vêtements cassés », gênants, choquants, trop décontractés, sont le moyen de perdre le respect de soi, de la dignité et du respect dû aux autres. Le problème ne concerne pas uniquement les pantalons et les jupes. Les vêtements doivent être correctement adaptés à ces différences de sexe, de forme du corps et respecter les principes moraux.

Remarques

Application particulière de certains des principes donnés par saint Thomas d'Aquin. Jupes ou pantalons ? C'est en soi un péché pour une femme de porter des vêtements d'homme, ou vice versa ; d'autant plus que cela peut être une cause de plaisir sensuel. Néanmoins, cela peut se faire parfois sans péché, à cause de quelque nécessité, soit pour se cacher des ennemis, soit par manque d'autres vêtements, ou pour quelque motif similaire. (Voir l'article de Saint Thomas d'Aquin mentionné ci-dessus.)

Un exemple notoire d'application du principe mentionné ci-dessus par saint Thomas d'Aquin est *sainte Jeanne d'Arc* qui portait des vêtements d'homme lorsqu'elle était en prison afin de protéger sa pureté. Dans certains cas d'environnements modernes pervers, comme par exemple certains transports publics avec une énorme promiscuité, ou sur certains lieux de travail, il peut être nécessaire pour les femmes de porter des pantalons pour protéger leur pureté. Le même principe pourrait être appliqué aux nécessités médicales, physiques ou professionnelles. Dans tous les cas, les pantalons pour femmes doivent être correctement adaptés aux femmes et les pantalons pour hommes correctement adaptés aux hommes.

« Dumb Phone »: pas si bête !

M. l'Abbé Michel Morille

Voici un nouveau mot qui, pour l'instant, est à peine sorti des cercles de spécialistes des évolutions technologiques : le « dumbphone ». Il ne désigne pourtant pas un nouvel objet, mais une nouvelle manière d'appréhender un objet désormais du quotidien : Le téléphone.

Mais pas n'importe quelle manière : il s'agit de retourner au téléphone basique. Certains appellent ça une nouvelle mode, car il semblerait que l'habitude se répande [1].



Ainsi, la génération montante s'intéresserait aux fonctions basiques des téléphones plus qu'aux technologies de pointe. Pourquoi donc ? Les slogans des sites vendeurs le manifestent assez clairement :

► « Conçu pour être utilisé le moins possible »
► « Un téléphone haut de gamme et minimal. Il n'aura jamais de médias sociaux, de nouvelles à sensation, d'e-mail, de navigateur Internet ou de tout autre flux infini générateur d'anxiété. »
► « Des outils et non des flux [2] »
► « Vous n'avez aucune bonne raison d'être sur les réseaux sociaux »
► « No social, no web, no stress [3] »
► « La vie est trop précieuse pour que vous la perdiez sur votre téléphone »
► « Voire même, citant saint Paul à Thimotée : « un cœur pur et une bonne conscience [4] ».

Le témoignage de cette étudiante de 17 ans éclaire aussi sur cette mode : « Jusqu'à ce que j'achète un "téléphone pavé", je n'avais pas remarqué à quel point un smartphone prenait le dessus sur ma vie. J'avais beaucoup d'applications de médias sociaux dessus, et j'ai manqué à mon travail car j'étais toujours sur mon téléphone. » « Je suis contente de mon pavé », a-t-elle ajouté. « Je ne pense pas que cela me limite. Je suis définitivement plus proactive.[5] » Nous pouvons invoquer une raison de travail, d'études, mais plus encore, de vie de famille, et de vie spirituelle. En un mot de devoir d'état. Révisez donc votre vocabulaire d'anglicisme si vous voulez rester à la mode, car sous l'appellation « dumbphone » (à savoir téléphone idiot par opposition à smartphone) se trouve toute une gamme d'appareils : le « candy bar phone », le « flip phone », le « feature phone », etc. Les tenants de cette mode invoquent le principe suivant : si le smartphone rend « dumb », le « dumbphone » rend « smart ». Nous savons bien que le principe d'une mode, c'est d'être un caprice et de passer. Nous ne pouvons qu'espérer que celle-ci passe de mode à vertu. Autrement dit que le retour du flip ne soit pas un flop.

1 *« Les téléphones à clapet reviennent, et c'est la meilleure nouvelle de la décennie », korii.slate.fr « La revanche du dumbphone, simple téléphone portable sans accès à internet », visiontimes.fr « Technologie : Pas intelligent, mais malin ? Le retour des "dumbphones" », bbc.com*

2 On appelle flux (« feed » dans la langue de Shakespeare) la technologie qui vous envoie des actualités à plein torrent

3 « Pas de réseau social, pas d'internet, pas de stress »

4 I Tim. 1, 5

5 Robin West, 17 ans, dans un reportage de la BBC, visiontimes.fr

Peut-on se confesser avec son smartphone?

M. l'Abbé Michel Morille

Le secret de confession au bout du fils

La possession d'un téléphone portable en permanence est une chose désormais communément répandue. À tel point qu'il est rare d'aller chercher son téléphone quand on en a besoin, puisqu'on l'a toujours avec soi, et que l'on doit faire un acte positif pour s'en séparer, ou le « couper ». Ce qui n'est pas systématiquement fait lorsqu'on rentre au confessionnal, il arrive même que le téléphone devienne un instrument pour la confession : usage de la « lampe de poche » pour y voir plus clair, usage d'une application de notes pour ne rien oublier, voire (bien que ce soit très rare) usage de l'intelligence artificielle pour mieux préparer sa confession. Certains en sont outrés, mais d'autres pourraient répondre qu'il n'y a pas de problème. Nous proposons donc quelques éléments à la réflexion des fidèles.

Secret de confession



L'Église fait un devoir très grave au prêtre, qui serait excommunié ipso facto [1] s'il transgressait la loi, de garder le secret de confession (qui consiste à ne pas révéler le pécheur et le péché). Est condamné aussi tout ce qui pourrait rendre la confession odieuse (par exemple, utiliser ce qu'on sait en confession au détriment du pénitent). Le principe étant que le pénitent puisse en toute sécurité s'approcher du sacrement. De son côté, le pénitent [2] peut utiliser et révéler ce qu'il sait par la confession, surtout pour son édification et le conseil aux autres. Cependant, cela se comprend, il ne peut l'utiliser à mauvais escient, ni par jeu, ce qui serait un manque de respect envers le sacrement [3]. Suite à des abus, l'Église a ajouté une règle au droit Canon, condamnant ceux qui enregistreraient une confession[4].

La discrétion des téléphones

« Si c'est gratuit, c'est vous le produit » : les téléphones, en particulier les smartphones utilisent le fonctionnement du big data, autrement dit, plus j'en sais, mieux c'est. Les buts sont multiples : tout d'abord commerciaux (publicités ciblées), mais aussi techniques (« feedback », c'est-à-dire utilisation des données à fin d'amélioration de produits), ou de sécurité (anti-fraude, anti-terrorisme), et d'autres encore. Il devient de plus en plus clair aujourd'hui que l'utilisateur d'un smartphone accepte d'être analysé en permanence, et dans ce domaine aussi, il faut un acte positif (qui est aussi un acte de « foi ») pour demander à ne pas être espionné. Les grosses firmes oscillent toujours entre le respect de la législation des pays, la recherche des données et le « service » rendu par ce moyen aux dits pays. Sans aller plus loin, avançons la conclusion suivante : quand bien même il ne le ferait pas en permanence, mon téléphone peut m'écouter [5].

Conclusion

Il ne peut y avoir de certitude de l'enregistrement des conversations et donc des confessions par le téléphone à un moment donné, bien qu'il y ait une forte probabilité. Il serait donc faux de conclure des éléments ci-dessus que celui qui se confesse avec son téléphone encoure l'excommunication. Cependant, nous pouvons affirmer qu'il y a dans cette manière de faire un manque de discrétion au détriment du pénitent lui-même, un manque de prudence quant à l'usage ordonné du téléphone, un manque de respect envers la sainteté du sacrement. Enfin, selon le décret mentionné, il paraît plus clairement que le désir de l'Église est de ne pas pratiquer ce genre de chose.

On pourra nous dire qu'il est utile de noter ses péchés pour assurer l'intégrité de la confession. Nous pourrions répondre qu'il est plus prudent de les confier à la mémoire de son conjoint ou de son enfant, ce que nous n'oserions faire, qu'à son téléphone. Ajoutons aussi que si la confession se doit d'être intègre, elle doit surtout être contrite et qu'elle souffrira volontiers l'oubli de quelque péché véniel au profit d'un plus grand respect du sacrement. Lors de la confession avec le téléphone, le secret de confession tient à un fil. Il vaut mieux raccrocher avec cette manière de faire.

1. Latæ setentiæ, c'est-à-dire par le fait même du délit.

2 C'est-à-dire le fidèle qui s'est confessé.

3 « Parmi les autres obligations secondaires du pénitent, il convient de signaler celle de la discrétion qui l'oblige souvent à considérer comme objet de secret naturel ce que le confesseur lui a dit. » Jean-Benoît VITTRANT, S.J. Théologie morale n° 806. Par mauvais escient, il faut exclure bien sûr la dénonciation le cas échéant d'un abus de la part du confesseur, même à son détriment, toujours dans l'idée du respect dû au sacrement par le confesseur et le pénitent.

4 Décret concernant l'excommunication de celui qui divulgue les confessions de Congrégation pour la Doctrine de la Foi le 23 septembre 1988 : « Àfin de protéger la sainteté du sacrement de la pénitence et de défendre les droits de ses ministres et des fidèles en ce qui concerne le secret sacramentel et les autres secrets qui sont liés à la confession, en vertu de la faculté spéciale qui lui est accordée par l'Autorité suprême de l'Église (canon 30), la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a décrété: Étant ferme ce qui est prescrit au canon 1388, quiconque, par quelque instrument technique que ce soit, enregistre ou divulgue par les moyens de communication sociale ce qui est dit par le confesseur ou par le pénitent au cours de la Confession Sacramentelle, vraie ou feinte, faite par lui-même ou par un autre, encourt l'excommunication latæ sententiæ. Ce décret entre en vigueur au jour de sa promulgation. » Joseph Card. Ratzinger, Préfet ; Alberto Bovone, Secrétaire

5 Des articles foisonnent sur internet sur des sites qu'on ne peut taxer de complotisme tel BFMTV, Europe 1, etc. Citons aussi le titre d'un article sur un site d'informatique : « Gmail : Google lit vos emails et l'assume (enfin) totalement ! », generation-nt.com

Information pour réussir le Grand-Sacre

Nous demandons des pétales de fleurs pour le GS du 9 juin. Vous le savez certainement, elles seront jetées sur le parcours du Saint Sacrement…

Pour cela, vous pouvez les conserver dans le frigidaire mais attention certainement pas dans un congélateur.

Les Sœurs comme les enfants comptent sur vous pour remplir leurs paniers…

VOTRE GARÇON A PLUS DE 12 ANS ?

CE MESSAGE POURRAIT VOUS INTÉRESSER.

9/10 ET 11 JUILLET 2024.

3 JOURS POUR UNE SORTIE VÉLO, ACCROBRANCHES,CAMPING,DES VISITES CULTURELLES,

UNE VIE DE PRIÈRE …

CONTACTER LE FRÈRE PASCAL

06 98 67 97 26



En la collégiale de Thouars

Le dimanche 28 avril, en la fête de Saint Louis-Marie Grignon de Montfort,

Monseigneur Tissier de Mallerais a conféré le sacrement de la confirmation.

Boton Baptiste
Boton Ezechiel
Boton Martin
Chancel Grégoire
Coiffu Dimitri
Corpelet Bastien
de Beaunay Joseph
de Bentzmann Athanase
Dieutre Thibault
Gourgues Paul
Libeau Morgan
O'Kelly-Farrell Kilian
Pho Van-Minh
Pineau Jean
Rousseau Martin
Rousseau Amélie
Tuzelet Clarisse



Saillour Andréas
Sénégas Etienne
Tamiatto Antonin
Venault Axel
Yven Foucauld
Aschard Audrey
Bernard Abigaëlle
Bernard Eulalie
Bernard Maxellende
Boton Prudence
Gauci Kateri
Guillotel Alliette
Jego Cécilia
Kün Darbois Eugénie
Kün Darbois Jeanne
Rubio Esperanza



BELLEVIGNE-EN-LAYON :

Prieuré St-Louis-Marie Grignion de Montfort ;
1 chemin de Gastines -
49380 Faye-d'Anjou

Dimanche : vêpres et salut à **17h 00**

En semaine : tous les jours à 7h30 et, sauf exception, les lundis et jeudis à 11h30



ANGERS: 49000

Chapelle Saint-Pie X, 109, bis, rue Jean-Jaurès (prendre l'impasse)

Dimanche : messe chantée 10h30

En semaine : mercredis, vendredis, et samedis à 18h30 - confessions 1/2h avant les messes

CHEMILLÉ : 49120

Chapelle Saint-Joseph, 14 rue du Presbytère



Dimanche : messe lue à 8h30, puis messe chantée à 10h30;

Confessions à partir de 8h00 et entre les messes.

En semaine : mercredis et vendredis messe basse à 19h00 ; ainsi que les premiers samedis du mois.

confessions 1/2h avant les messes.

AVRILLÉ (moniales dominicaines) : 49240



Monastère Saint-Joseph, 10, av. Jeanne de Laval

Dimanche : messe chantée à 8h00

En semaine : messe chantée à 9h50

SAUMUR : 49400



Chapelle Sainte-Jeanne Delanoue, 2, rue du Port Cigongne

Dimanche : *confessions* à 8h00, messe chantée à 8h45

Samedi : *confessions* à 17h00, messe basse à 18h00

THOUARS : 79100



Collégiale Notre-Dame, Place du château - 79100

Dimanche : confessions à 10h00, messe chantée à 10h45

Premier vendredi du mois : messe basse à 19h00 (précédée de l'heure sainte à 17h45)

Carnet paroissial :

Ont reçu le sacrement de baptême

En la Chapelle Saint Pie X d'Angers :

Andréas Saillour, la nuit de Pâques, le 30 mars

En la Chapelle Saint Joseph à Chemillé :

Prudence Caillaud, à Pâques, le 31 mars

Ont reçu Jésus hostie pour la première fois

En la Chapelle Saint Pie X d'Angers :

Andréas Saillour, à Pâques, le 31 mars

Grâce Mérieau, à Pâques, le 31 mars

Jacques de La Fonchais, le 08 avril

Ont échangé leurs consentements de mariage

En la collégiale Notre-Dame de Thouars

Thierry Caillard et Oana-Maria Coca, le 09 avril

A vos agendas

«Ouvroir Sainte-Anne»

A Gastines : deux dates à retenir . Les jeudis 23 mai et 6 juin

☎ : 02 41 47 36 23

MCF :

A Gastines : le dimanche 5 mai à 14h15.

Croisade Eucharistique :

Intention du mois de Mai:

Pour demander à la Sainte Vierge la conversion des pécheurs et des infidèles.

Nos réunions

A Chemillé : le dimanche le 5 mai

A Gastines : le dimanche 5 mai : 14h15-17h15

A Angers : le dimanche 26 mai.

Le 16 juin 2024, nos enfants qui suivent avec passion depuis des mois leur formation s'engageront dans la Croisade comme Page, Croisé ou enfin Conquérante. A cette occasion, les enfants de toutes nos chapelles se retrouveront à Gastines à 14h15 autour de l'autel, de l'abbé Gabard et des Sœurs… Il serait également convenable de les entourer !

Témoignages de retraitants de Gastines :



→ « Je repartirai demain pour mon voyage terrestre avec plus de courage et de force. »

→ « Le chemin du Ciel passe par Gastines. »

→ « Heureuse retraite qui nous recentre sur l'essentiel. »

→ « La retraite spirituelle de Saint Ignace ? Du carburant pour l'âme ! »

→ «Merci Seigneur pour cette belle retraite. Se ressourcer, revenir à Jésus notre Roi, quelle grâce !».

→ «Joie d'aimer le Bon Dieu tout simplement et de se sentir infiniment aimé de Lui malgré les fragilités de notre âme».

→ «Les retraites de la FSSPX sont une grâce de la Miséricorde pour nos temps troublés, pour nous ramener aussi à l'humilité du réel. Que le Bon Dieu bénisse l'apostolat des Pères et du frère, qu'Il leur amène de nombreux retraitants».

→ «Si vous ne savez pas pourquoi vous êtes venus à Gastines, si les chemins qui vous y conduisirent vous ont paru laborieux, sinueux… Vous repartirez certainement avec une ligne claire et sûre».

Directeur de la publication : M. l'abbé Sébastien Gabard